

# RÈGLEMENT DU 5<sup>ème</sup> CONCOURS DE NOUVELLES

organisé par



et *Coquelikhô Cie*

## ***Avarice et fonds marins***

### **Article 1**

Les associations *Pérégrine* et *Coquelikhô Cie* organisent conjointement un concours de nouvelles du mois de décembre 2015 au mois de mars 2016.

### **Article 2**

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique n'ayant jamais publié à compte d'éditeur. Les membres du jury et organisateurs ne sont pas autorisés à concourir.

### **Article 3**

La nouvelle proposée devra appartenir au genre **science-fiction, fantastique et/ou polar**. Elle s'inspirera du thème de l'**avarice**, et devra avoir pour décor des **fonds marins**. Ultime contrainte, l'auteur aura soin de mentionner une **extraction**.

### **Article 4**

La nouvelle doit avoir un titre, être inédite et de langue française, et présentée sous forme d'un manuscrit de 12000 caractères au maximum (soit 5 à 6 pages format A4 dactylographiées sur simple recto, Times New Roman taille 12, double interligne).

### **Article 5**

Chaque personne ne peut envoyer qu'une seule nouvelle. Le texte pourra être remis selon les conditions suivantes jusqu'au samedi 18 mars 2016. Le fait de prendre part au concours implique que le participant est bien l'auteur du texte présenté.

### **Article 6**

Les participants pourront déposer leur texte imprimé sur papier blanc dans les urnes mises à leur disposition dans les lieux suivants :

- Médiathèque de Lannion, 2 bis rue de Kérampont, LANNION ;
- Librairie Gwalarn, 15 rue des Chapeliers, LANNION ;
- Tom Librairie, 8 Place de l'Hôtel de Ville, PERROS-GUIREC ;

ou par la poste avant cette même date, cachet de la poste faisant foi à :

- Tom Librairie, Concours de Nouvelles « Avarice et fonds marins », 8 Place de l'Hôtel de Ville, 22700 PERROS-GUIREC

Les pages doivent être numérotées et agrafées. Les envois doivent être anonymes. L'enveloppe et le manuscrit ne doivent comporter aucune mention permettant d'identifier l'auteur. Celui-ci doit joindre à son manuscrit, **dans une enveloppe cachetée**, un papier libre mentionnant ses nom, prénom, adresse postale et éventuellement adresse électronique, âge et numéro de téléphone, ainsi que le titre de sa nouvelle.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

#### **Article 7**

Les participants peuvent aussi soumettre leur texte sous forme électronique à l'adresse de la médiathèque ([mediatheque@ville-lannion.fr](mailto:mediatheque@ville-lannion.fr)) sous la forme suivante :

- objet du mail : Concours de nouvelles Pérégrine ;
- un premier fichier texte attaché comprenant la nouvelle et ayant pour nom le titre de la nouvelle, sans aucune indication de l'identité de l'auteur ;
- un deuxième fichier texte attaché mentionnant l'identité du participant (nom, prénom, adresse, âge et numéro de téléphone, ainsi que le titre de sa nouvelle).

#### **Article 8**

Le jury, composé de membres des associations *Pérégrine* et *Coquelikhô Cie* ainsi que du personnel de la Médiathèque, procédera à la sélection des nouvelles gagnantes qui seront lues en public le samedi 16 avril 2016 à la Médiathèque de Lannion.

#### **Article 9**

Les auteurs sélectionnés seront personnellement prévenus et seront invités à la remise des prix. La nouvelle gagnante fera l'objet d'une publication dans l'hebdomadaire *Le Trégor*, et les nouvelles sélectionnées seront publiées sur le site de l'association *Pérégrine*, [www.peregrine.asso.fr](http://www.peregrine.asso.fr).

#### **Article 10**

Le fait de participer au présent concours et de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout candidat ne respectant pas ces conditions sera déclaré hors-concours.

Les auteurs restent propriétaires de leur œuvre mais s'engagent, en cas de publication de leur nouvelle, à citer les associations organisatrices du concours ainsi que la Ville de Lannion.

#### **Article 11**

Le règlement du présent concours est consultable intégralement sur le site de l'association *Pérégrine*, [www.peregrine.asso.fr](http://www.peregrine.asso.fr), sur le site de la [Médiathèque de Lannion](#), ainsi que sur le lieu de dépôt des nouvelles.